



Mairie
de
Pontigny
89230

Tél. : 03 86 47 42 87
Fax : 03 86 47 43 55

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PONTIGNY

Séance du 6 décembre 2021
20h à la mairie

Présents : CORNAT G. – DE CUYPER L - DEGRYSE P. – DELAGNEAU L. - DOMICE S. – GAGNEPAIN M.
– LAMARE A. – LOFFROY J. - MAUFROY E. – MEYER T. - CHERRIER C. – ESTEVE T.

Absent excusé : HELL P

Absent : BOULMIER K

Secrétaire de séance : CORNAT G

Validation du compte rendu du conseil du 5 octobre 2021 et du 12 juillet 2021

Ordre du jour

- ❖ Mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022
 - ❖ Révision des attributions de compensation des communes (CLECT)
 - ❖ Tarification des concessions du cimetière
 - ❖ Demande de subventions pour la réfection du toit de la mairie (ajout : travaux du bâtiment communal et étude de l'automatisation des cloches)
 - ❖ Vente Domanys – rue Saint Thomas
 - ❖ Année scolaire 2021 – 2022 – Participation Sivos
 - ❖ Décision modificative budgétaire
-
- ❖ Mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022
 - Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu un courrier de Direction Générale des Finances Publique indiquant que le comptable public donnait son accord pour que la commune de Pontigny puisse adopter le référentiel M57 en lieu et place du M14. Monsieur le Maire fait lecture du courrier et présente aux conseillers le référentiel M57. Il fait le rappel du contexte réglementaire et institutionnel.

Après discussion, Monsieur le Maire soumet au vote le principe d'adoption de cette nouvelle nomenclature.

Le conseil à la majorité valide le principe.
1 contre – 1 abstention – 10 pour

❖ Révision des attributions de compensation des communes (CLECT)

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à la réunion de la CLECT à Chablis, il a été demandé de réviser l'attribution de compensation de la commune de Deux Rivières.

A la demande de la commune au mois de juin dernier, la 3CVT en partenariat avec son délégataire de service, l'association les Filous Futés, le service d'accueil périscolaire en direction des familles fréquentant l'école d'Acclay est augmenté de 15 minutes.

Concrètement, les familles bénéficient, depuis le 1^{er} septembre 2021, d'un accueil matin débutant à 7h30 contre 7h45 précédemment.

Les règles d'encadrement étant d'un animateur pour 14 enfants maximum, l'association les Filous Futés affecte un animateur diplômé le matin et le soir pour un taux horaire de 20.66 euros, charges patronales incluses et intégrant tous les frais inhérents au service périscolaire.

Ce poste de dépense en année scolaire s'élève à 743.76 euros.

Cette augmentation du service n'entraîne pas de recettes supplémentaires en provenance des familles.

L'attribution de compensation de la commune Deux Rivières passe donc de 2938 € à 2195 €.

Monsieur le Maire soumet au vote le principe de modifier l'attribution de la CLEC de Deux rivières.

Le conseil à l'unanimité valide ce principe.

❖ Tarifification des concessions du cimetière

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'après la réunion de la commission finances, il a été décidé de modifier la tarifification des concessions du cimetière. Après présentation du projet, il est demandé aux membres du conseil de valider la tarifification ci-après, à compter du 1^{er} janvier 2022.

▪ Suppression de la concession perpétuelle.

▪ Tarifification :

- Concession de 15 ans : 150 euros au lieu de 60 euros actuellement
- Concession de 30 ans : 300 euros au lieu de 130 euros actuellement
- Concession de 50 ans : 500 euros au lieu de 150 euros actuellement

Pour le Columbarium la tarifification sera de 650 euros au lieu de 500 euros actuellement, la durée reste identique, soit 30 ans.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

Le conseil à la majorité valide cette demande.

2 contre – 1 abstention – 9 pour

❖ Demande de subvention pour la réfection du toit de la mairie - travaux bâtiment communal – Etude des cloches

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été décidé lors de la commission finances de faire une demande de subventions pour la réfection du toit de la mairie. Monsieur le Maire précise que suite aux chutes de tuiles devant la mairie, il a demandé à l'entreprise Ferrari d'établir un devis pour la remise en état sur la partie avant du toit. Le montant s'élève à 8 195,20 euros TTC.

Il précise également qu'il faut rajouter à cette demande le fait de demander aux différentes institutions des demandes de subventions pour la remise en état du bâtiment communal des locaux techniques ainsi que la demande pour l'étude de l'automatisation des cloches de l'abbatiale.

Il précise qu'il ne s'agit que de demande de subventions ce qui permet de travailler sur les dossiers. Il ne s'agit en aucun de validation de travaux.

Monsieur le Maire soumet au vote ces 3 propositions.

Toiture de la Mairie, pour un montant de 74 000 euros HT.
Le conseil à l'unanimité valide cette demande.

Bâtiment communal, montant estimatif de 40 000 euros HT
Le conseil à l'unanimité valide cette demande.

Automatisation des cloches, pour un montant 1200 euros HT
Le conseil à l'unanimité valide cette demande.

Concernant la toiture, il est demandé de contacter un couvreur pour la mise en sécurité, de poser une équerre à filet, ce qui permettrait de retirer les barrières devant la mairie.

❖ Vente Domanys – rue Saint Thomas

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu un courrier de Domanys pour la mise en vente au 11 rue Saint Thomas. Parcelles AD 247 et AD 268 d'une contenance totale de 3a34 ca.
La vente est projetée au prix de 79 990 €.
Domanys demande l'approbation du conseil municipal pour la vente de ce logement.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

Le conseil à l'unanimité cette demande.

Question posée : Y a-t-il un quota de logements sociaux définis par commune ?

Monsieur le Maire indique qu'il se renseignera et donnera réponse lors du prochain conseil.

❖ Année scolaire 2021- 2022 – Participation SIVOS

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le Président du SIVOS Pontigny – Rouvray – Venouse a renouvelé une mise à disposition de personnel communal au bénéfice

du SIVOS pour l'année 2021 – 2022 pour accompagner les enfants pendant la restauration scolaire

Il s'agit de mettre à disposition un adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe pour 10 heures hebdomadaire par semaine.

Les charges liées à cette mise à disposition seront remboursées à la commune par le SIVOS.

Une convention sera établie entre la commune et le SIVOS.

Monsieur le Maire soumet au vote le principe de signer cette convention entre le Sivos et la Commune.

Le conseil à l'unanimité valide cette demande.

Une nouvelle répartition des horaires sera faite sur le planning de l'agent.

❖ Décision modificative budgétaire

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les crédits ouverts aux chapitres 011 – 65 – 66 et 014 du budget sont insuffisants et propose la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement

<u>Dépenses :</u>	Chapitre 011 : c/60612	Energie Electricité	+ 8 540 euros
	Chapitre 65 : c/6553	Service Incendie	+ 985 euros
	Chapitre 66 : c/6611	Intérêts	+ 652 euros
	Chapitre 014 : c/739223	FPIC	+ 633 euros
			<u>Soit un total de 10 810 euros</u>
	Chapitre 012 : c/6411	Personnel Titulaire	- 3 992 euros
	c/6453	Cotisat° aux caisses retraites	- 278 euros
<u>Recettes :</u>	Chapitre 70 : c/70311	Concessions cimetièrè	+ 900 euros
	c/70321	Droits de stationnement	+ 4 500 euros
	c/70323	Redev Occup° Domaine Public	+ 825 euros
	c/70878	Remb frais autres redevables	+ 315 euros

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

Le conseil à la majorité valide cette demande.

1 abstention – 0 contre – 11 pour

❖ Divers

- Départ de Jean Marie Ploux :

Remercie la commune pour les deux cadeaux remis. 1 stylo ainsi que la médaille de la commune. Il quitte Pontigny pour aller en Région Parisienne au Perreux. Il est remplacé par Jean François Penouët.

➤ Crèche

Retour sur le rendez-vous à la Comcom sur le projet crèche annoncé lors du dernier conseil communautaire de novembre.

Monsieur le Maire rappelle l'historique suite à la réunion du dernier conseil communautaire.

La Communauté de Communes souhaiterait que la crèche déménage sur la commune de Ligny le Chatel et que sur Pontigny l'ensemble de la Maison de l'enfant serait utilisé par le centre de loisir.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas donné son accord sur ce point.

➤ Commission finances

- ◆ Présentation des chiffres suite à la réduction de l'éclairage public.
- ◆ Présentation du tableau analytique de l'aire de camping-car.
- ◆ Charpente de l'abbatiale – Devis Dulion (validation de la DETR pour un montant de 60 % et reçu un courrier de la Région pour le moment indiquant que nous pouvions
- ◆ Remise en état des passages piétons début d'année suite à un audit de la DIR, coût 1532.22 € TTC.
- ◆ Arrêt de la prestation illumination par Eiffage – Travail sur une autre façon pour les années futures – Coût 4000 euros à l'année

➤ Déploiement de la fibre sur la commune premier trimestre 2023.

➤ Statistique Aire de camping-car :

- ◆ A fin novembre 2021 :
 - 1054 entrées soit une recette de 7 378 euros
 - Recette électricité : 1 841 euros
 - Recette eau : 375 euros
 - Soit un montant total de 9 594 euros.

➤ Retour sur le rendez-vous concernant le Projet de Monsieur Schneider.

- ◆ Rdv le 16 novembre : Avec l'équipe de Monsieur Schneider – La mission de France – La Région Bourgogne Franche Comté et les adjoints ainsi que Monsieur le Maire.

Le but de cet entretien était de faire le point par rapport à l'avancée du Projet Schneider ainsi que de se mettre en phase suite au mail reçu de la Fondation sur les fameux 13 points d'exigences.

Monsieur Schneider souhaitait avoir des réponses sur des points lui semblant important.

Nous aurons une information à la mi-décembre sur la faisabilité d'un opérateur hôtelier qui permettrait d'envisager de travailler enfin sur le dossier.

Monsieur Le Maire donne la parole aux adjoints pour faire le point sur les différentes commissions.

➤ Commission Enfance / Aînés – Parole à Ludovic

- ◆ Repas des anciens le dimanche 30 janvier.

- ◆ Mise en place des sapins au retour de l'agent communal en arrêt maladie.
- Commission Communication – Parole à Marion
 - ◆ Rencontre avec la Société Centrefrance pour la mise en place du site internet
 - ◆ Voir pour la restauration des vitraux du haut de l'abbatiale
 - ◆ Point sur l'état des cloches de l'abbatiale par la société Bodet
 - ◆ Point sur le site Facebook de la commune
- Intervention Cédric Cherrier
 - ◆ Voir pour budgéter une personne supplémentaire pour la commune car une personne est parfois insuffisante pour effectuer des travaux
 - ◆ Une commission travaux aura lieu sur janvier (date à définir) pour élaborer les différents points à faire sur 2022

Questions des conseillers/conseillères

- Pauline Degryse : Il existe des aides pour l'emploi de personnes de + de 55 ans au niveau de l'insertion. A voir pour l'embauche pour 2022.
- Adrien Lamare : remonté d'information sur la circulation de sangliers aux abords de la commune.
- Cédric Cherrier : Souhaite que l'on remette la médaille de la commune pour l'employé communal parti en retraite en 2020.
Souhaite que le personnel de Renouer réintègre le Domaine en attendant l'achat définitif par la Fondation Schneider pour pouvoir effectuer les travaux dans l'atelier communal.
Monsieur le Maire précise qu'il doit rencontrer Renouer pour finaliser la convention entre la commune et l'association pour l'occupation du local.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assistance et clôture la séance à 22h30